

rédigé par Noémie JACQUEMIN - POLLENIZ



#### **ACTUALITES**

#### Les ravageurs:

Pucerons, thrips, acariens tétranyques

A surveiller

## Ravageurs du réseau de piégeage :

#### Pvrale du buis

Diminution des vols. Surveiller les éventuelles chenilles.

## Tordeuse européenne de l'œillet

Absence de captures sur les sites de suivis. Rester vigilant sur cultures sensibles sous abri.

### Duponchelia fovealis

Vols importants sur certains sites.

## Les maladies :

**Cultures florales :** oïdium sur *Viola* et *Botrytis* sur *Primula.* 

Pépinière : mildiou sur Hebe

### Liste produits de biocontrôle

# Ravageurs à surveiller

## Pucerons: à surveiller

**Cultures florales :** différents foyers signalés sur chrysanthème et pensée.

**Gestion du risque :** détecter au plus tôt les foyers et suivre l'évolution des populations et des auxiliaires. Privilégier les moyens de biocontrôle.

Vigilance vis-à-vis des capacités virulifères de certains pucerons : Aphis gossypii, Aphis spiraecola, Aulacorthum solani, Macrosiphum euphorbiae, Myzus persicae...



Pucerons sur chrysanthème

## Acariens tétranyques : à surveiller

Cultures florales : observations de plusieurs foyers sur des nouvelles cultures de Poinsettia, plus particulièrement localisés en face des aérothermes.

**Evaluation du risque :** les acariens tétranyques profitent des conditions chaudes et d'une hygrométrie faible pour se développer. Surveiller les végétaux sensibles. Utiliser une loupe de poche pour visualiser les œufs et les formes mobiles (larves, adultes).

Dégâts, lutte biologique : Cf. BSV 3 du 03/06/22 ICI

## Thrips: à surveiller

**Cultures florales :** baisse de pression suite à des interventions sur certains sites.

Evaluation du risque: les conditions actuelles sont favorables au développement des thrips. Vigilance vis-à-vis des dégâts directs et indirects (transmission de virus tels que TSWV, INSV, IYSV...). En cas de doute sur d'éventuels symptômes viraux, des kits d'analyse permettent d'obtenir un diagnostic rapide sur le terrain.

Attention au moment de la gestion des effleurages des cyclamens : ne pas laisser le seau de déchets ouvert dans la serre, et ne pas déverser les déchets dans le tas à côté des cultures.



Dégâts de thrips sur chrysanthème





Prophylaxie: Cf. BSV 2 du 06/05/22 ICI







# Ravageurs suivis par le réseau de piégeage

## • Pyrale du buis (Cydalima/Diaphania perspectalis)

Observations: le réseau de piégeage en Jardins Espaces Verts et Infrastructure (JEVI) et Ornement montre que quelques vols sont encore enregistrés sur deux sites du département 44 et 85, et que des captures importantes sont notées sur un site du département 72. Cf. graphe ci-dessous pour le piégeage des papillons par département.

**Evaluation du risque :** les vols vont se terminer. Les chenilles qui seraient présentes vont rentrer en hivernation et passer l'hiver dans des loges situées entre 2 feuilles, puis se réactiver au printemps.

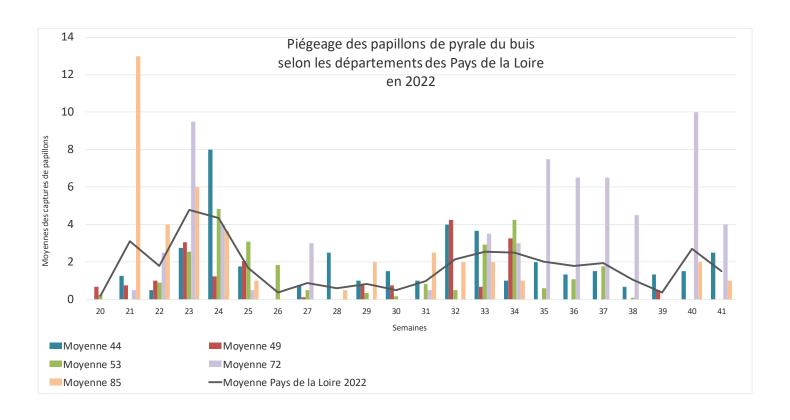
**Prophylaxie :** l'élimination manuelle des différents stades du ravageur en présence (chenilles avant leur diapause et cocons d'hivernation) permettra de limiter les infestations de printemps.

## Lutte biologique contre la pyrale du buis :

- Synthèse SAVE BUXUS II, volet pyrale du buis. Y accéder en cliquant ICI.



Loge d'hivernation, située entre 2 feuilles de buis, dans laquelle la chenille passe l'hiver (Source photo : Ephytia)









## • Tordeuse européenne de l'œillet (Cacoecimorpha pronubana)

**Observations :** absence de captures sur les 5 sites de piégeage sous abri et sur le site en extérieur.

Evaluation du risque : rester vigilant sur cultures sensibles sous abri

Lutte mécanique : les opérations de taille permettent d'éliminer les chenilles positionnées sur les apex.

**Biocontrôle :** des produits de biocontrôle sont autorisés sur chenille selon la culture concernée.



Tordeuses de l'œillet engluées dans un piège à phéromone

## • Duponchelia fovealis

8 pièges à phéromones sont actuellement installés en cultures de cyclamen.

Des vols importants sont signalés sur 3 cultures de cyclamen en région angevine. A surveiller.

**Piégeage** : installer des pièges lumineux UVA ou des pièges à phéromones dès le début de la culture. Il existe 3 types de piège : piège à eau, piège delta, piège en tube, selon les conditions de culture de l'entreprise.

## Prophylaxie:

- bien nettoyer les serres (vide sanitaire, élimination des vieilles plantes et des déchets végétaux...);
- surveiller les plantes de négoce et les jeunes plants dès leur arrivée dans l'entreprise, sources potentielles d'infestation;
- détruire les plantes infestées et ne pas les mettre au compost (retour possible sous forme de papillon dans les serres);
- être vigilant aux symptômes de faiblesse (cyclamen qui ne fleurit pas, plante qui fane alors qu'elle est arrosée...).

Favoriser les produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.

Voir la dernière liste des produits de biocontrôle <a>ICI</a>

Source : Fiche ECOPHYTO DEPHY Gérer *Duponchelia fovealis* avec des pièges à phéromone. Y accéder <u>ICI</u>



Papillons de Duponchella sur une plaque engluée d'un piège à phéromones



# Maladies cryptogamiques

## **Botrytis**

Cultures florales : présence détectée sur Primula.

Evaluation du risque : le temps frais et humide, associé à un déficit de luminosité, favorise le pathogène.

**Prophylaxie:** maintenir la culture propre en supprimant les débris végétaux sur la plante et au sol, source d'inoculum primaire du *Botrytis*. Eviter l'humidité stagnante et les fortes hygrométries sous abri, couplées à des températures entre 18°C et 23°C. Distancer les végétaux. Ventiler les abris.

### **Oïdium**

Cultures florales : des foyers d'oïdium ont été signalés sur Viola.

**Evaluation du risque :** l'oïdium prolifère avec l'amplitude thermique entre le jour et la nuit et l'humidité des espaces de culture.

**Prophylaxie :** parmi les mesures de préventions culturales, proscrire l'excès d'engrais azoté, le confinement de végétation et distancer suffisamment les plantations.

Biocontrôle : il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.

## Mildiou

Pépinières: cas sur Hebe.

Symptômes: la présence de mildiou se caractérise généralement par la présence de plages jaunissantes face supérieure des feuilles et par des fructifications (grises, blanches ou violacées selon les espèces) qui se développent en face inférieure.

**Evaluation du risque :** les températures comprises entre 15°C et 22°C et la forte hygrométrie des espaces de culture sont des conditions propices à son développement.

Prophylaxie et méthodes culturales: aération des serres et tunnels en journée, distançage des plantes, arrosage par aspersion le matin de préférence, fertilisation raisonnée.



Mildiou sur Hebe : fructifications grisâtres au revers de la feuille

## iste produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

Note de service DGAL/SAS/2022-774 du 14/10/2022 qui liste les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle : retrouvez-la |C|

## RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2022 PAYS DE LA LOIRE

BULLETINDE SANTÉDUVÉGÉTAL ÉCOPHYTO

Rédacteur: Noémie JACQUEMIN - Polleniz - noemie.jacquemin@polleniz.fr

Directeur de publication : Denis LAIZE - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Comité de relecture : AREXHOR PL, BHR, CAPDL, CNPH, POLLENIZ, SRAL, RIPERT, FLEURON d'ANJOU.

**Observateurs :** horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires d'espaces verts, centres horticoles, techniciens, conseillers, formateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto

